

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 9 (1924)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).  
Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.): A. MOUNOUD, pasteur, Palézieux.

## Avis important

Nous prions les Caisses qui nous ont transmis le nom de leurs membres auxquels le „Messenger“ doit être adressé officiellement de bien vouloir en informer les intéressés. Nous ne pouvons tenir compte des exemplaires qui nous reviennent refusés, lorsque nous les avons envoyés d'après les listes reçues à notre Administration. *La Rédaction.*

### Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de Direction et du Conseil de surveillance de l'Union, le 21 avril 1924 à St-Gall.

1° Les Caisses nouvellement fondées de Monsevelier (Berne), Hauteville (Fribourg), Le Sépey (Vaud), Fully (Valais), Guntalingen (Zürich), Unterseen (Berne), Corbières (Fribourg) et Lostorf (Soleure), sont admises dans le faisceau. Le nombre des Caisses affiliées à l'Union atteint à ce jour le chiffre de 340.

2° Il est mis en discussion les rapports des révisions partielles de la Caisse Centrale, opérées par les soins des membres du Comité de direction, individuellement, ainsi que le rapport de la révision générale faite par la Société fiduciaire de Zoug, laquelle a soumis les comptes et bilan de 1923, ainsi que la gestion complète, à un examen sérieux et approfondi.

Les Comités prennent acte, avec la plus vive satisfaction, des conclusions des dits rapports et plus spécialement du témoignage décerné par la Société fiduciaire. La suggestion émise, de l'établissement d'une chambre forte dans le bâtiment de l'Union, est mise à l'étude.

3° Après discussion, il est accordé huit demandes de crédits spéciaux, vu les motifs tout spécialement fondés, allégués par les intéressés.

4° Les tractanda de l'assemblée générale du lendemain sont étudiés et discutés, et l'on arrête les propositions pour la formation du bureau.

5° Il est mis en discussion quelques rapports d'inspection de Caisses dont l'administration laisse à désirer, et l'on arrête les mesures propres à la situation.

Les communiqués tendancieux et en partie inexacts que certains journaux ont insérés, relativement à l'affaire du caissier de St-Sylvestre (Fribourg) méritent d'être

sévèrement condamnés. Il est établi que les révisions ont été faites conformément aux exigences des statuts, et que du reste, la somme détournée ayant été immédiatement remboursée par une tierce personne, ni la Caisse elle-même, ni ses membres et ses déposants n'ont subi aucun dommage. Que certaines bévues soient possible, même après le contrôle le plus serré, les accidents périodiques qui se produisent, même dans les administrations fédérales les prouvent suffisamment.

St-Gall, 25 avril 1924.

Le secrétaire: HEUBERGER.

(Trad.: Rédaction).

## Procès-Verbal

de la 21<sup>me</sup> Assemblée générale ordinaire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen) le mardi 22 avril 1924 à 11 h. du matin, au Schützengarten à St-Gall.

La liste de présence accuse 400 délégués. Des 332 Caisses affiliées, 148 sont représentées, dont huit par les délégués des groupements régionaux.

Assistent également aux débats:

M. Grünenfelder, conseiller d'Etat, représentant officiel du Gouvernement cantonal st-gallois; M. Zweifel, municipal, représentant officiel des autorités de la ville; M. Howald, délégué du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans, à Brougg; M. Müller, directeur de la Société fiduciaire et de révision, Zug-Zürich.

### I. Discours d'ouverture du président.

Le président de l'Union, M. Liner, souhaite la bienvenue aux délégués, et ouvre la séance en prononçant le discours suivant:

Messieurs les invités,  
Messieurs les délégués,

Depuis quelques années, le Comité de direction de l'Union s'efforce de convoquer nos assemblées annuelles partout où nos Caisses se ramifient. St-Gall a son tour en 1924.

Ainsi est exaucé le vœu émis depuis longtemps, par les Caisses st-galloises, de voir le Parlement Raiffeisen suisse, tenir une fois ses assises annuelles sur leur territoire, afin qu'elles aient, elles aussi, l'occasion

de participer en masse à une de nos belles manifestations annuelles.

Les imposantes réunions de Fribourg et de Bâle sont toujours présentes à notre mémoire, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui encore, adresser mes vœux de bienvenue à un si grand nombre de délégués.

Votre nombreuse participation, Messieurs, est, pour les Comités de l'Union, une preuve de l'intérêt que vous portez à notre organisation et à son activité. C'est pour eux un encouragement, un soutien dans l'exécution du mandat que vous leur avez confié.

L'activité des Caisses particulières et de l'Union durant le dernier exercice, l'imposante réunion de ce jour, me donnent la profonde conviction qu'un souffle puissant enfle aujourd'hui la voile du mouvement Raiffeisen. Les paroles prononcées à l'assemblée de Bâle, l'an dernier, n'ont pas été vaines. Elles ont porté des fruits et contribué au développement de notre cause. L'Union Suisse est aujourd'hui une organisation complète et robuste. Le développement acquis est une preuve de la puissance du vieil adage populaire : « l'Union fait la force ». Sur la saine base du solidarisme et de l'entraide mutuel, peut s'élever en un court laps de temps, un édifice des plus solides. Nous sommes heureux que les Caisses Raiffeisen et leur Union Suisse appartiennent aux rares organisations économiques de notre pays, dont le développement n'a pas eu à subir les conséquences néfastes de la guerre.

St-Gall est le chef-lieu d'un canton où les Caisses Raiffeisen forment le groupe le plus compact de notre pays. Depuis longtemps, nous désirions ardemment pouvoir accueillir chez nous aussi, nos nombreux amis, dispersés sur tout le territoire de la Confédération, de leur montrer le St-Gall qu'ils ne connaissaient que de nom, le siège administratif de notre Association. Vous avez pu vous rendre compte hier et aujourd'hui, de l'organisation de nos bureaux, de la façon simple et pratique avec laquelle nous nous sommes installés dans le modeste bâtiment dont vous avez voté l'acquisition en 1920. Les locaux dont nous disposons répondent absolument aux besoins actuels et suffiront plus tard également à ceux pouvant résulter du développement de notre Association. Cette acquisition, comme tous les progrès réalisés dès le début, sont le résultat de l'esprit de solidarité pratique et de la largeur de vue de nos Caisses.

Un coup d'œil jeté vers l'avenir, démontre pleinement le droit d'existence de nos Caisses, et leur grand rôle futur. De nouveau, les conditions d'intérêts pour les milieux agricoles, pour les petits artisans, prennent une marche ascendante. Les banques ont majoré déjà non seulement le taux du crédit hypothécaire, mais également celui du crédit d'exploitation. La régularisation de l'épargne et du crédit agricole doit appartenir aujourd'hui à la coopération, telle que l'a comprise Raiffeisen. Heureuses sont les communes qui ont su parer, par la fondation de solides Caisses Raiffeisen, à la hausse et à la fluctuation des taux, en stabilisant

dans une certaine mesure, leur marché financier local.

Nos remerciements et notre reconnaissance va à tous ceux qui, depuis vingt ans, avec un complet désintéressement, s'efforcent de mettre au service de notre population agricole, les avantages et les bienfaits des Caisses Raiffeisen. Persévérons, Messieurs, marchons avec ardeur dans la voie commencée, pour parfaire l'œuvre entreprise.

Inspirons-nous toujours de l'esprit d'idéalisme de notre cause. Restons fidèles aux principes fondamentaux, et faisons de nos Caisses, un levier toujours plus puissant pour l'émancipation matérielle et morale de la classe modeste et laborieuse de notre chère patrie.

Depuis quelques années déjà, plusieurs hautes personnalités honorent nos assemblées de leur présence. Aujourd'hui encore, j'ai l'honneur et le plaisir de saluer parmi nous, M. le conseiller d'Etat et conseiller national Grunfelder, représentant du gouvernement cantonal st-gallois; M. Zweifel, municipal, délégué des autorités de la ville de St-Gall, qui en sa qualité de directeur des Finances communales, entretient depuis longtemps, des relations suivies avec notre Caisse Centrale. Le Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans a bien voulu également se faire représenter officiellement par M. Howald, et M. Müller, directeur de la Société fiduciaire et de révision; le réviseur de notre Caisse Centrale, a bien voulu nous honorer également de sa présence.

Je vous souhaite une cordiale bienvenue, Messieurs, et vous remercie pour toute la sympathie et l'intérêt que vous nous témoignez.

J'ouvre ainsi la vingt et unième assemblée générale ordinaire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. Puissent nos débats être inspirés d'un parfait esprit Raiffeisen, de solidarité et d'entraide mutuelle.

## 2. Election du Bureau de l'Assemblée.

Président. — Le président de l'Union, M. Liner, député, est nommé à l'unanimité.

Secrétaire. — M. Bücheler, du Bureau de l'Union, proposé par le Comité de direction, est élu.

Scrutateurs. — Sont proposés et élus :

MM. Karrer, président, Aesch (Bâle-Campagne); Dutoit, député, Corsier (Vaud); Sturny, député, Saint-Antoine (Fribourg); Mühlebach, instit., Untersiggental (Argovie).

Traducteur. — M. Heuberger, secrétaire de l'Union.

## 3. Présentation des comptes et rapport sur l'exercice 1923

Les comptes et bilan de la Caisse Centrale pour l'exercice 1923 ont été soumis avec la convocation à l'assemblée, à toutes les Caisses de l'Union. Dans un intéressant rapport sur l'exercice écoulé, le président Liner donne quelques généralités sur la situation du marché financier et économique, et commente les différents postes du bilan.

Comme le rapport de l'Union pour l'exercice 1923

sera publié intégralement dans le «Messager», et adressé à toutes les Caisses, nous ne relèverons ici que quelques principaux points du rapport présidentiel :

Comme les années précédentes, 1923 est restée encore sous l'impression néfaste de la guerre et de la période transitoire qui l'a succédée. Comme ailleurs, notre pays ne reviendra à une situation économique et financière saine et normale que lorsque la paix armée qui existe actuellement entre les grandes nations européennes se sera transformée en une loyale entente. C'est avec satisfaction que nous pouvons cependant constater que l'année 1923 se présenta d'une manière générale sous un aspect plus favorable que sa devancière, de néfaste mémoire, surtout pour l'agriculture.

Après la forte baisse des taux à laquelle nous assistâmes, le marché monétaire accuse aujourd'hui un renchérissement nouveau de l'argent. Les conséquences de la malheureuse initiative pour un prélèvement sur les fortunes, et d'autre part, la fausse panique produite, une baisse plus accentuée de notre devise accentua une exportation des capitaux de notre pays. L'argent se raréfia sur notre marché et les intérêts reprirent leur marche ascendante.

Pour notre Caisse Centrale, l'exercice 1923 marque un développement réjouissant des affaires dans les limites prévues par les statuts, et principes fondamentaux de notre système. Le mouvement général et le bilan ont atteint des chiffres qui n'avaient pas encore été enregistrés. Le bénéfice est également des plus satisfaisant, si l'on tient compte de la marge modeste entre les taux-débiteurs et créanciers.

Le roulement atteint fr. 250,000,000, et le bilan 13,6 millions de francs.

Le bénéfice réalisé est de fr. 83,551,64.

L'Union n'a eu aucune perte à enregistrer, et les placements effectués étant tous absolument garantis, aucun amortissement spécial n'a été nécessaire. Notre Caisse Centrale ne possède aucun avoir à l'étranger, et n'effectue aucune avance sur valeurs étrangères. Le portefeuille des fonds publics est composé exclusivement de titres, de solides emprunts d'Etat, cantons, communes et banques du pays. Afin d'éviter de nouveaux amortissements, nous avons liquidé prudemment les titres à longs termes, en sorte que nous ne possédons aujourd'hui que des titres dont l'échéance se répartit sur les années 1925-28, figurant au bilan sur la base d'une rente du 5 1/2 pour cent. Le portefeuille des effets est composé exclusivement de papiers à courte échéance, escomptable en tout temps à la Banque Nationale.

En terminant, le rapporteur exprime sa satisfaction sur le beau résultat de l'exercice. Notre Caisse Centrale est un joyau dans l'organisation des Caisses Raiffeisen suisses; elle leur a apporté l'indépendance, la libération de la tutelle des banques. Elle offre aujourd'hui aux Caisses affiliées, non seulement un bon placement de leurs capitaux et une source avantageuse de crédit, mais encore indirectement, d'innombrables avantages dans les autres branches d'activité de l'Union,

spécialement par les subventions au service de révision. Notre Caisse Centrale est le résultat du travail en commun et de solidarité puissante qui a presque toujours existé — il y a encore cependant quelques exceptions hélas — entre les Caisses affiliées durant ces vingt premières années d'existence. Le rapporteur se fait le porte-paroles des Comités de l'Union pour remercier à l'occasion de la vingt et unième assemblée générale, les Caisses affiliées et leurs dirigeants, pour la confiance qu'elles ont toujours témoignée à l'Union et à sa Caisse Centrale.

#### 4. Rapport du Conseil de surveillance

M. le professeur Schwaller (Fribourg), président du Conseil de Surveillance rapporte.

Il expose que les membres du Conseil de Surveillance ont effectué durant l'année, plusieurs révisions partielles, et que les comptes et bilan ont été examinés à fond par M. Müller, directeur de la Société fiduciaire et de révision à Zoug, qui a déposé un rapport détaillé de ses constatations.

Le Conseil de Surveillance peut déclarer que la situation de la Caisse Centrale est absolument solide, et qu'aucune opération en dehors des prescriptions des statuts n'a été effectuée. Il soumet en conséquence à l'assemblée les propositions suivantes :

1° Les comptes et bilan de l'exercice 1923 sont approuvés, et décharge, avec remerciements, est donnée à l'Administration.

2° Le bénéfice brut de fr. 83,551,64 est à répartir comme suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| a) paiement d'un intérêt de 5 pour cent |               |
| aux parts sociales                      | Fr. 54,975,-- |
| b) versement aux Fonds de réserve       | Fr. 25,000,-- |
| c) report à compte nouveau              | Fr. 4,176,54  |

Puis le rapporteur parle des Caisses particulières et de leur activité. Si d'une manière générale, les Caisses affiliées sont administrées d'une façon absolument satisfaisante, quelques-unes cependant occupent constamment les Comités Centraux lors des séances de révision.

Les rapports d'inspection doivent être étudiés attentivement et les points soulevés, régularisés immédiatement; ceci, dans l'intérêt bien entendu de la Caisse. La copie du rapport est à retourner ensuite, munie de réponses précises sur toutes les observations formulées.

Deux cent quatorze Caisses ont été révisées durant l'exercice et soixante eurent recours à l'Union pour l'établissement de leur bilan. L'expérience fait ressortir toujours davantage, la nécessité parfois d'une révision totale. Il sera dorénavant exigé lors des inspections ordinaires, la production de quelques carnets d'épargne pour le contrôle avec les livres. Les dirigeants des Caisses voudront bien faciliter nos réviseurs à cette occasion.

Le rapporteur met encore les Caisses en garde contre les crédits à des entreprises industrielles, opérations qui ne sont absolument pas de l'activité d'un établissement

de crédit rural à responsabilité illimitée. Il les invite aussi à s'abstenir complètement de toute souscription ou achat de fonds publics. Les disponibilités momentanées sont à placer à notre Caisse Centrale; ils seront ainsi mis au service de notre cause et pourront être utilisés directement pour le crédit agricole. L'argent de nos campagnes doit rester au service de la campagne. Certaines Caisses dilapident leurs bénéfices en dons divers. Ceci est contraire aux statuts, qui prescrivent l'attribution du bénéfice entier à la constitution d'un fonds de réserve, pour la décharge de la responsabilité illimitée des sociétaires.

En terminant, M. Schwaller se plaît à constater que le mouvement Raiffeisen dans notre pays est sur une bonne base. Notre cause gagne de plus en plus de terrain. Les perspectives d'avenir sont bonnes.

##### **5. Approbation des comptes et bilans et répartition du bénéfice.**

Par votation à main levée, l'assemblée approuve sans discussion, les propositions du Conseil de Surveillance concernant l'approbation des comptes et décharge à l'Administration, ainsi que la répartition du bénéfice.

Les affaires administratives liquidées, M. Grünenfelder, conseiller d'Etat st-gallois, apporta aux délégués, le salut de son Gouvernement.

Après quelques constatations statistiques, M. Grünenfelder se plut à relever le beau développement pris dans notre pays par l'idée du mutualisme de crédit agricole, et félicita les disciples de Raiffeisen du rôle bienfaisant de leurs organisations, cherchant la prospérité de nos campagnes et de notre pays. Les Caisses Raiffeisen répondent à un besoin populaire; elles sont préférables à la Caisse d'épargne postale envisagée. Cette dernière initiative ne rencontre du reste pas même la sympathie du chef actuel du Département fédéral des Postes et Chemins de fer.

En répétant la pratique de l'épargne, et en favorisant le développement de la petite propriété, les Caisses Raiffeisen ont une mission sociale, souverainement utile. L'esprit d'entraide mutuelle qui constitue leur base est aujourd'hui de la plus haute importance, car il forme des citoyens indépendants qui attendent plus d'eux-mêmes que de l'état déjà surchargé.

M. Grünenfelder termine en louant nos Caisses pour leur travail social et patriotique. Il est vivement applaudi par l'assemblée.

##### **6. Conférence de M. Heuberger, secrétaire de l'Union, sur: Les Caisses de Crédit Mutuel et les ordonnances gouvernementales sur les caisses d'épargne.**

Il est nécessaire que nos milieux agricoles émettent leurs opinions et prennent position lors de l'élaboration de nouvelles lois dans notre pays, afin qu'il puisse également être tenu compte de leurs revendications et de leurs vœux.

Les Caisses Raiffeisen sont devenues une nécessité pour notre classe agricole, et nous ne pouvons que nous réjouir que leur développement soit appuyé par des lois justes et impartiales. A la suite des nombreuses catastrophes financières de ces dernières années, et à défaut de la loi fédérale sur la matière, plusieurs cantons ont été amenés à prendre des ordonnances

spéciales, réglant les Caisses d'épargne.

En principe, les Caisses Raiffeisen saluent chaleureusement ces prescriptions gouvernementales, qui protègent les économies du petit déposant, et augmentent la confiance en faveur des établissements financiers, sagement administrés. L'utilité d'une concession de l'Etat pour l'ouverture d'une Caisse d'épargne est incontestable dans le cas particulier. Cette concession ne devra être accordée qu'à des établissements justifiant d'une base financière solide et d'honnêtes principes en affaires. Elle ne devra pas faire l'objet d'une imposition, et nuire au développement des Caisses d'épargne. Dans cet ordre d'idée, un établissement financier jouissant d'un fonds de garantie suffisant, pourra être dispensé de fournir des garanties spéciales pour les dépôts d'épargne. Dans ce sens, la garantie absolue qu'offre la responsabilité illimitée de tous les sociétaires, dispensera les Caisses Raiffeisen de fournir une couverture hypothécaire des dépôts d'épargne, qu'elles ne sont généralement pas en mesure de fournir, étant des instituts financiers, ne pratiquant en général que le crédit d'exploitation.

La question de la révision par des professionnels est également de la plus haute importance auprès des Caisses d'épargne. Pour diverses raisons, la question fiscale, le secret des banques, etc., l'inspection directe par l'Etat, présente de gros inconvénients. Il sera de ce fait plus rationnel et avantageux que l'Etat confère ce droit de révision à des sociétés fiduciaires neutres. Pour les Caisses Raiffeisen, l'Office de Révision de l'Union Suisse doit être reconnu suffisant et absolu, dans le cas particulier. Ceci tout d'abord au point de vue du coût de ces révisions (l'Union prenant les deux tiers des frais à sa charge) et ensuite par le fait, des instructions et conseils donnés lors des inspections.

M. Heuberger termine sa péroraison en revendiquant pour les Caisses Raiffeisen Suisses :

- a) que la responsabilité illimitée des sociétaires soit reconnue comme garantie absolue et suffisante,
- b) qu'ensuite de cette garantie, les Caisses Raiffeisen soient dispensées de fournir des garanties hypothécaires spéciales pour les dépôts d'épargne ;
- c) que l'Office de Révision de l'Union Suisse soit reconnu comme officiel et suffisant.

Le président donne connaissance du télégramme suivant, qui lui parvient de Bichelsee :

« Meilleurs vœux pour une Assemblée fructueuse ! »

TRABER, curé.

Sur proposition du président, il est répondu à M. Traber, dont on regrette vivement l'absence, par le télégramme suivant :

« La XXI<sup>me</sup> Assemblée Générale de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel adresse au fondateur de notre organisation, ses remerciements et meilleurs saluts ».

LE PRESIDENT.

La discussion ouverte n'étant pas utilisée, le président clôt ensuite les débats, en souhaitant aux délégués un heureux retour dans leurs foyers.

St-Gall, le 14 mai 1924.

Le président :  
LINER.

Le secrétaire :  
BUECHELER.